

Règlement de fonctionnement des centres de loisirs

Valable pour les accueils de loisirs enfants (3-11 ans) et adolescents (11-17 ans)

Nos engagements éducatifs

Les accueils de loisirs de la Maison de quartier Caramel sont pensés comme des lieux de vie, de découverte et de partage. Notre équipe met tout en œuvre pour que chaque enfant, chaque jeune, puisse s'épanouir, gagner en autonomie, créer des liens et s'amuser en toute confiance.

Conditions d'accès et horaires

Pour les enfants (3-11 ans)

Après l'école : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30 (hors jours fériés). Les enfants sont récupérés par l'équipe d'animation au sein des écoles Anne Frank et Hélène Boucher. Ils peuvent être récupérés de 16h45 à 18h30 à la Maison de quartier Caramel.

Mercredis et vacances scolaires : De 9h à 17h (accueil le matin jusque 9h25 maximum). Garderie disponible de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

Pour les adolescents (11-17 ans)

En temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 19h (ou 19h30 le jeudi). Mercredi de 12h à 18h.

Pendant les vacances scolaires : Du lundi au vendredi, de 10h à 17h30. Possibilité de cuisiner ou de pique-niquer sur place le midi.

Des ajustements d'horaires peuvent avoir lieu lors de sorties ou d'événements spéciaux. L'accueil est fermé les jours fériés.

Adhésion

L'adhésion à la Maison de quartier Caramel (10€ par famille pour l'année scolaire) est nécessaire avant toute inscription. Elle peut se faire en ligne sur l'Espace Famille Caramel (voir maisonquartiercaramel.fr) ou sur place auprès de notre accueil.

Le dossier comprend :

- Une fiche famille et une fiche sanitaire par enfant/jeune
- Le carnet de vaccination à jour

- Un justificatif de domicile
- Une attestation CAF avec quotient familial récent

Inscriptions aux centres de loisirs

Nous prévoyons nos accueils en fonction des effectifs, pour garantir sérénité et qualité d'accueil. Les inscriptions ont lieu sur l'Espace Famille Caramel ou sur place.

Enfance : Les accueils après l'école se réservent par créneau horaire. Les mercredis se réservent par période scolaire. Les vacances se réservent par semaines complètes ; un calendrier d'inscription est affiché sur notre site Internet (maisonquartiercaramel.fr), rubrique *Inscriptions*. Les enfants inscrits les mercredis ont 2 jours d'inscriptions prioritaires pour les vacances. Ensuite, les inscriptions sont ouvertes à tous.

Adolescents : Une inscription annuelle, via l'Espace Famille Caramel ou sur place, donne accès aux temps périscolaires. Les vacances se réservent par semaines complètes ; un calendrier d'inscription est affiché sur notre site Internet (maisonquartiercaramel.fr), rubrique *Inscriptions*.

Sans réservation validée, nous ne pourrions accueillir votre enfant ou votre jeune.

Tarifs et annulations

Tarifs adaptés selon le quotient familial. En ligne, paiement par CB. Sur place, paiement par espèces, CB, chèque, ANCV, virement. Factures disponibles sur l'Espace Famille Caramel.

Enfants

Après l'école : Facturation à posteriori selon présence. Facturation supplémentaire pour les retards après 18h30 et exclusions envisagées si retards répétés. Réservation et annulation possibles jusqu'à 24h avant (avant 16h30 la veille) sur l'Espace Famille Caramel ou à l'accueil. Pénalité de 50% sur le tarif horaire si présence de l'enfant sans réservation.

Mercredis/vacances : Paiement à la réservation. Annulation possible 15 jours avant la période. Un avoir vous est proposé. Avoir dès le 4e jour d'absence sur justificatif médical. Réservation et annulation des garderies possibles jusqu'à 24h avant (avant 16h30 la veille). Pénalité de 50% sur le tarif si présence de l'enfant sans réservation.

Adolescents : Pour le périscolaire, forfait annuel, non remboursable. Pour les vacances, paiement après confirmation des réservations par l'équipe d'animation.

Annulations possibles 2 semaines avant chaque période de vacances, à l'accueil. Un avoir vous est proposé.

Repas et goûters

Enfants : Goûter apporté par la famille (après l'école). Repas à la cantine pour les mercredis/vacances. Choix avec ou sans viande possible.

Adolescents : Pique-nique ou préparation sur place. Une petite participation est demandée pour les temps de repas partagés (0,25 euros par semaine). Le midi, les jeunes sont libres de quitter les locaux et d'y revenir, en notant leur heure de départ puis de retour. Lorsqu'ils quittent les locaux sur ces moments, ils ne sont plus sous la responsabilité de Caramel.

Activités et sorties

Les enfants et jeunes sont automatiquement inscrits aux activités et sorties prévues, sauf indication contraire. Merci de prendre connaissance des horaires particuliers. Les retards aux sorties peuvent empêcher la participation et l'accueil dans la structure.

Tenue et affaires à prévoir

Pour profiter pleinement des activités :

- Tenue confortable et adaptée à la météo
- Baskets obligatoires pour les jeux sportifs
- Casquette en cas de soleil
- Vêtements de rechange (pour les plus petits)
- Gourde

Veillez à marquer les affaires au nom de l'enfant.

Accueil d'enfant ou de jeune en situation de handicap

Pour favoriser l'accueil d'enfants ou jeunes en situation de handicap, la famille est reçue par la direction des accueils de loisirs afin d'étudier les conditions d'accueil (sécurité, prise en charge, adaptation des locaux, accompagnement).

Assurance et objets personnels

La Maison de quartier Caramel est assurée pour ses responsabilités propres. Pensez à vérifier la couverture de votre contrat personnel. Les objets de valeur sont à laisser à la maison.

Arrivées et départs

La responsabilité de Caramel commence à l'arrivée de l'enfant ou du jeune et prend fin à son départ, selon les autorisations remplies. Une pièce d'identité peut être demandée pour les accompagnants.

Droit à l'image

Vous pouvez accepter ou refuser que votre enfant/jeune soit pris en photo. Ces images servent uniquement à valoriser les activités.

Suivi de la santé

Aucun enfant/jeune malade ou présentant des symptômes ne peut être accueilli. Tout traitement nécessite ordonnance et emballage d'origine. P.A.I obligatoire si besoin. En cas d'accident, la structure est autorisée à prendre les mesures d'urgence nécessaires (hospitalisation, SAMU, pompier).

Vivre ensemble

Nous veillons à ce que chacun se sente bien. Le respect des autres, des lieux et de l'équipe est essentiel. Les règles sont présentées aux enfants/jeunes. Les sanctions, si besoin, sont progressives, justes et expliquées.

Tout comportement dangereux ou irrespectueux peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Toute inscription vaut acceptation de ce règlement.

Règlement applicable à partir du 17 septembre 2025.